dans un mois le problème serait le même et on surait dépensé il 200,000 fr. dont 300,000 frances pour l'actual de mattères premières.

Le gouvernement a rait de que pouven en proprière le la companie de tout le partier proprière de l'étude des langues vivantes.

Le couvernement a rait de que pouven en proprière le la companie de tout le partier d'autre de la criscipal de la crisc

n permanente es Saison d'été est encore a lavonable un denoment de la crisc.

MAURICE PALRE. — Il 17 aura front par juit front par juit front par juit front par juit de la compédies. I à diese la diese la compédies de la compédies de la compédies de la compédies de la compédie de la compédi

Rejet de l'amendement Charpentier

PAUL DOUMER. — On pourrait statuer d'a-sur l'amendement Charpentier. DEMENT CHARPENTIER EST RE-PAR 367 VOIX CONTRE 152. volla les défenseurs des travail-

L'amendement de Briand ARISTIDE BRIAND vient défendre son amende-ent tendant à augmenter le chapitre de 1.200.000 observer que cet amendement reproduit

fail observer que cel amendement reproduit olement une proposition émanant lu Ministre a guerre lui-même.

Ministre a reçu, depuis, des offres pour la stornation d'un million de tussils. Ce serait nouvelle période de travail de 6 ou 7 mois, si atténuerait la crise.

The parle al pas de bientaßance, dit notre best pour se pas malticre l'irone du ministration de la company de la

Bruil à ganche).

NT. — Prouvéz-le! (Rires).

VIER. — Sur le chifire proposé par M.

s ouvriers ne loucheront réellement que
acc. que nous proposons est phis large soution que les proposition aproposition Briand.

AUFERAYS s'étonne que le ministre de la c. mis en cause par tous les oraleurs, n'ait

Vote d'un million d'indemnité of. HUBBARD se rallie à la proposition du Mi-stre portant à un million le chiffre de l'indem-

MAUJAN propose un crédit de un million indemnité à accorder aux ouvriers renvoyés. EQUYER accepte la proposition de M. an, mais avec la réserve que le gouverne-ne prenne aucun engagement sur la date du oi des ouvriers. prenne aucun engagement sus des ouvriers.

prenne aucun engagement sus modernent de M. Maujan EST ADOPTE A LEVESS et l'ensemble du projet relatificités EST ADOPTE PAR 460 VOIX COM-24. JEANTE demande que la Chambre siège de-

matin.
le proposition EST REPOUSSEE PAR 320
CONTRE 230. OIX CONTRE 330.

La Chambre décide ensuite de se réunir demain, deux heures. Elle discutera, au lieu des inter-cliations. la vérification des pouvoirs.

La séance est ievée à 7 heures 40.

### SÉNAT

Paris, 10 juillet. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT L'ordre du jour appelle la auste de la discus on de l'interpellation de M. Denoix concernant s décrets du 31 mai 1902 relatifs aux plans d'é

Déclarations du Ministre

M. CHAUMIE, 'ministre de l'instruction publi-que, remercie de Denoix d'avoir insisté pour purpir au gouvernement l'occasion de s'expliquer overnement l'occasion de s'expliqueres du de mai mai mai de sancir a le nouveau ministre de publique est disposé à appliquer le de sou prédécesseur.

e dout il s'agit n'a pas été improvisée et a frocéde à une longue enquête et dépat sur la question de l'enseignement de conseil supérieur l'a, de son exce le soin le plus minuteux, et si a pu l'éxaminer à son lour au moL'enois aurait voutu l'en saisir, il n'y coar manque de défennce envers y coar manque de défennce envers un bilec. Seules les chronistances ont

In aucum manque de déterence envers la -Assemblée. Seules les circonstances ont ait.

incessité de voter le budget, la séparation titurée des Chambres en vue des élections, aiton où s'est frouvé mon prédécesseur aplacer à les trouvé mon prédécesseur aplacer à les chambres. Il président du concitine dans grave accident, telles sont les capitalistes de le ministre déclare explication de centre en temps uille devant le Sénat, ce capitaliste donnée de ministre déclare appidiquers, les décrets du 31 mai dans l'esprit ont été rotigés. Trois innovations caracté-l'organisation neuvelle que viennent d'inscess décrets : réforme du régime intérieur rééans et collèges, reformes de l'enseigne-réforme du système des sanctions el l'adrigion intérieur des sonctions el l'adrigion intérieur des sonctions el l'adrigion intérieur des judes apportaront en l'enseigne-réforme du régime intérieur résure de l'internat.

In fait d

soupiir l'ancien système d'éducation trop unime el trop rigide;

n a blamé, d'autre parl, lentôt la part trop
e que nous faisons aux soiences et aux lais vivantes, tambôt les soi-disant réductions que
s imposons aux études gréco-latines.

s reproches ne ticnnent comple in des néceslesses et des familles a qui nous devons facil'accès des tarrières gratiques.

l'accès des tarrières gratiques dons le cuigréco-latine qui depuis 300 ans a servi en
noe à former la jeunesse des classes dirigenLisez le nouveau programme et vous verrez
n toute boure foi on peut prétendre que nous
lons bon marche de cette tradition glorieuse.

lons tout marche de cette tradition glorieuse.

a l'étante du green elles soit consacrèes,

Sur à sections, à d'entre elles soit consocrées, l'une a l'étude du gree, du lath et du français. N'est-ce pas assez pour le maintien de la culture classique? Jeune du lath et du français. N'est-ce pas assez pour le maintien de la culture classique? Le consocrée de la c

de du gres.

Totteur ne croit pas à la nécessité de la culdu grec. La littérature française fui semble

rit des diments suffissants à la baute culture

capril des jeuses générations.

JOSEPH FABRE. — Je l'ai jamais conteste

aleur des monuments de la littérature fren
imais notre littérature n'est que la fillé des,

aures grecque et latine dont, des lors, l'e
s'impose.

Vote de confiance Après une litter enton de M. DE LAM ZELLE qui déclare qu'il est indispensable actu lement de former des hommes d'initiative et lement de former des hommes d'initiative et de lutte, mais que les meilleurs parmi les hommes de schence de schence des schences de la lutte de la discussion est prononcée.

In JOSEPH FABRE desse in ordre du jour mendant att developement de l'enseignement phi MM. DANOIX, LOURTIES et BONNEFOY-SIBOUR presentent un ordre du jour ainsi

« Le Senat, approuvent les déclarations du gou-bernement et complant qu'il s'inspirera des déci-tions de la commission d'enquête de la Chamote our maintenir l'enseignement classique lout en tévéloppant l'enseignement moderne, passe à l'or-tre du jour.

Cet ordre du jour, accepté par le ministre, EST VOTE PAR 212 VOIX CONTRE 51.

PROJETS DIVERS

Le Sénet atopte à l'unanimité de 245 votants
projet portant ouverture au ministre des finanes, sur l'exercice 1896, d'un crédit supplémentaire
inscription de 1.801 francs pour le service des
ensions civiles.

rinscription de 1.861 Iranes pensions civiles.

Il adopte le projet portant répartition du fonds Il adopte le projet portant répartition du fonds avenir en aide aux départition desliné à venir en aide aux départition de de sinventant de la consideration la proposition de M. Gourja tendant à l'élablissement de la représentation proportionnelle dans les élections munici-

L'AFFAIRE HUMBERT

L'INTERPELLATION LE PROVOST DE LAUNAY

Le Sénat aborde en universit de l'interpellation Le Provost de Launay sur les responsa-bilités encourses dans l'affaire flumbert.

Le gouvernement lui ayant fait committre que la session va être close te sénateur des Côtes-du-Nord se borne à exposer, dans ses grandes lignes, l'interpellation qu'il compte déposer à la rentrée, non sans attaquer fortement les magistrais. LE GARDS DES SCEAUX, tout en justifiant ces derniers, accepte le rendez-vous de M. Le Provost de Launay.

LE GARDE DES SCEAUX, tout en instiffant ces derniens, accepte le rendez-vous de M. Le Provoss de Lauray.

M.LE PROVOST DE LAUNAY réplique. Il pense que le commencement de cette affaire n'a été possible que grâce à l'intervention d'un homme considérable qui a déterminé les créanciers à prèce de l'argent à la famille Humber. Le de l'argent à la famille Humber de la comme est mort, mais, après lui, un autre Ce de l'argent à la famille Humber. Le de l'argent à l'appeller un moit que le me confenterai d'appeller un moit que la joue. Cest grâce à lui que tout s'est accompli.

Etai-di dupe ou complite ? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est qu'il evait sur les affaires ministégialles une action souveraine qui s'est prepetuée et qui explique le rôle que la magistrature a joue dans cette affaire. Cest de ce côte qu'il faut chercher la lumière. Cest de ce côte qu'il faut chercher la lumière. Cest de ce côte qu'il faut chercher la lumière. Vous ne ferez qu'accuruier des paperasses inuties. Cherchez à Paris.

La discussion est close.

tiles. Cherchez à Paris. La discussion est close. La séance est levée à 6 heures 15 et renvoyés demain 2 heures.

### Congrès de la Fédération des mineurs

Saint-Etienne, 10 juillet. — Dans les réu-nions qu'ils ont tenues hier, les délégués du Comité fédéral des mineurs ent examiné les questions des retraites, de la journée de huit heures et de la loi sur les accidents de mine, négligeant les questions de nature à entraver l'action parlementaire. Les délégués ont cloture aujourd'hui leure travaux, après la lecture par Cotte, secrétaire général, d'un rapport sur la situation finan-cière de la Fédération.

LE ÉTABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES Une circulaire du président du conseil. — Une mise en demeure, — Un délai

Une circulaire du président du conceil. — Une mise en demeuve. — Un déiai de huit jours.

Paris, 10 juillet. — Le président du conseil ministre des cultes, vient d'adresser aux préfets une circulaire les invitant à faire connaitre aux établissements congréganistes qui existaient sans autorisation, au moment de la promujeation de la loi sur le contrat d'association et qui, depuis, n'ont pas sollicité l'autorisation prévue par cette loi, qu'il leur est accordé un délai de huit jours pour se dissoudre et se disperser. Passée ce délai les préfets devront procéder à la fermeture desdits établissements.

établissements.

On assure que ces établissements sont au nombre de deux mille environ.

Cette mesure est, on le remarquera, tout à fait distincte de la mesure prise il y à huit jours environ et qui s'appliquait seulement aux cent frente-cinq établissements congréganistes qui s'étaient formés sans avoir sollicité l'autorisation, postérieurement à la loi.

### L'Affaire HUMBERT - CRAWFORD

DEPOSITION DE M' DECORI

DEPOSITION DE M' DECORI

Paris, 10 juillet. — La journée d'hier de M.
le juge Leydet a été assez bien remplie : audition d'un avocat transformé en témoin, réception de rapport d'expert, examen de titres et, enfin, inerrogatoire de M' Parmentier.

L'avocat-témoin est M' Decori, défenseur de M. Langlois.

M. Leydet avait appris que M' Decori avait été l'objet d'une tentative de corruption de la part d'émissaires de Mme Humbert et il tenait a connaître dans quelles circonstances cette tentative s'était produite.

M' Decori, par un scrupule professionnel, est allé d'abord consulter le bâtonnier et les vieux membres du conseil de l'ordre pour savoir s'il pouvait se rendre à la convecation du magistrat.

pouvait se rendre à la convocation du magis-trat.

C'est sur l'avis des dépositaires des lois de l'ordre que l'éloquent avocat est allé chez M. Leydet auquel il a fait la déclaration suivante : « En 1896, un de mes clients vint me trouver et me dit : « J'ai 1,200,000 france à placer; en m'indique comme placement avantageux et de tout repos la succession. Humbert-Craw-ford, Pourriez-vous me donner un conseil à ve suier.

s ford. Pourriez-vous me donner un conseil a se ce sujet?

— Je vous conseillerai de garder votre atgent, répondis-je.

Mon client, senté par ce qu'on lui avait représenté comme une belle affaire, me mit en relations avec les deux personnes qui lui avaient conseillé le placement Humbert. Ces deux intermédiaires cherchèrent à me convaincre de l'excelleace de l'affaire, l'un d'eux me déclara même qu'il était intéressé à la réalisation de ce prêt et déclara qu'il se chargeait du paiement de mes honoraires.

De moins en moins convaincu je reconduisis mes deux visiteurs jusqu'à la porte.

Avant de sortir, l'un d'eux, qui avait oublié son parapluie dans mon cabinet, revint sur ses pas pour le chercher.

pas pour le chercher.

En repartant, dans le couloir, il glissa ces
mots à mon oreille : « Il y a cinq mille francs
pour vous si l'affaire se fait. »

Voyant à qui j'avaga affaire, a ajouté M. De-

Des lettres, M. Leydet est passé à l'examen-des spécimens de rites que lui avait envoyés le directeur de la Dette publique. Nous avans dit qu'a nombre de personnes, Mme Humbert avait produit des titres de rente. Ces tires étaient-lis loués? Etaient-lis faux? Des recherches effectuées par le juge, il res-sort que l'hypothèse de location de titres doit être abandonnée.

sort que fraybones de Catana de arres dont erre abandonnée. Mais des titres nominatifs ont pu être falsifiés anis que l'indiquent les spécimens résus par le mar strat. Contrairement à ce qui existe pour les titres au porteur, dont chacun na peur représenter plus de 2000 francé d'intérêt, la somma des stres commantifs est illimité. Sur ces derniers, le chiffre des intérêts est inscrit à la plume, en tête du titre et à doite sur une ligne. Rien de plus facile, dès lors, que de transformer une reute de 4 francs en mue rente de 400,000 francs, il suffit d'ajouter six rente de 400,000 francs, il suffit d'ajouter six

de transformer and rebte de 4 francs en must rente de 400,000 francs, il suffit d'ajouter six acros. C'est ainsi qu'à do opère. Mme Humbert. Cette hypothèse est confirmée par les dépositions des personnes auxquelles les titres ont été montrés. Celles-ci ont déclaré que fine Humbert portait les titres dans on corsage, pliés en quatre, de façon à ne laisser voir que la partie des titres falsifiés par l'adjenction de zéros.

la partie des titres laisnes par l'augusticos de la zéros.

Les préteurs, qui ne se doutaient pas de la supercherie, ne demandaient pas à voir le titre entier. Et le tour était joué.

Les titres au porteur qui ont été montrés par Mine Humbert étaient par coutre authentiques. Il résulte du compte des Abass et vestes effectués par un établissement financier pour le compte de Romain Daurignac que celui-ci a eu. à sa disposition des titres de rente française en quantité considérable. Ces et tires achetés avec l'argent des préteurs servaient d'appat pour attirer d'autres dupes, puis, le but atteint, étaient revendus.

On sait que Mme Humbert ne manquait pas d'ingéniosité.

## LA GAISSE BÉNÉRALE DES FAMILLES

ASSEMBLEE DES CREANCIERS Paris, 10 jillet. — L'assemblée des créanciers de la Caisse Générale des Familles a eu lieu cet après-midi au Trocadéro. La salle était ab-solument combie. On évalue à 6,000 le nombre

solument comble. On evalue a 0,000 le nomore des assistants.

M. Raciac, juge-commissaire, présidait, assisté d'un greffier du tribunal de commerce et de M. Raynaud, liquidateur.

La Direction de la Caisse des Familles était représentée par M. Odier, directeur, et le baroa Dubois; administrateur.

M. Pouler, avocat, a donné lecture du rapport du conseil d'administrateur.

la Société. Ce document établit ainsi le bilan au 21 juin :

du conseit earministration sur la situation du la Société. Ce document établit ainsi le bilan au 21 juin :

Actif : 28,554,052 fr. 83.

Passif : 19,432,842 fr. 58.

Après la lecture de ce rapport, le juge-commissaire donne la parole à quesques assistants.

M. Fontaine, délégné des créanciers de Valenciennes, attaque la gestion de la Société, et demande sa mise en faillite, qui permettra d'établir les responsabilités.

Plusieurs orateurs parlent dans le même sens, notamment M. Grégoire, délégné de Rouen, avocat, un délégné de Lyon et un délégné de Dunkerque.

Un orateur qui vient soutenir une opinion opposée est violemment conspué.

Oa continue à réclamer la faillite et différents orateurs parlent aq milieu du bruit.

A plusieurs reprises, le président explique qu'il ne lui appartient pas de déclarer la faillite, et que ce qui importé aujourd'hui, c'est de confirmer les pouvoirs du liquidateur et de nommer deux contrôleprs.

Ce n'est que sur le rapport que le tribunal de commerce verra s'il y a lieu de prononcer la faillite.

M. Grégoire, de Rouen, appuse cette omision.

Ce n'est que sur le rapport que le tribunal de commerce verra vil y a lieu de prononcer la faillite.

M. Grégoire, de Rouen, appuie cette opinion. Les pouvoirs de M. Raynaud, liquidateur sont confirmés. On nomme controleurs MM. Bureau, pharmacien à Versailles, créancier de 40,000 francs, et Créteaux, inspecteur des postes à Neuilly-sur-Seine, créancier de 30,000 fr. Avant de lever la séance, M. Racine dit qu'il est de son devoir de signaler aux créanciers que la situation réelle n'est pas celle qui est indiquée dans le rapport du conseil d'administration. Selon lui, elle est beaucoup plus mauvaise; on a majoré considérablement l'actif, tandis que le passif était diminué; il faudrait donc s'atendre à une situation très compromise. L'orateur croit, mais sans pouvoir l'affriner, que les créanciers toucheront environ 20 %.

La seance a été levée à 3 h. 1/2.

La sortie a été très animée.

# Faits Divers

HORS RÉGION

Le Crime de Vincennes

La piste de Dunkerque abandonnée
Paris, 10 juillat. — Toutes les recherches faites dans le but de découvrir l'assassin de M.
Guillawme Laplumardie sont demeurées vaines
jusqu'îci; cependant, les policiers persistent à
croire que l'auteur de cet assassinat n'est autre
que l'un des nombreux amants de la « belle
Marthe», dont il a déjà été quéstion, et qui
demeure introuvable.
Une nouvelle recomission pratiquée 18, rue

Voyant à qui j'avais affaire, a ajouté M. De-le s'mpose.

CHALMHE.—Ce qui est certain, c'est que con-icipement tréditionnel ne rénend plus aux cellus qui separe la mon client pour lui raconter l'incident.

Celui-ci garda son argent, et il fit bien.

Celui-ci garda son argent, et il fit bien.

Après un repas sur l'herbe, très copieus rosé, les convives s'endormirent

arroec, les convives s'endormirent.
Vers quatre heures, un ées dormears, Jules
Varras, ses de tre fectaq ans, demeurant rue
acépede, s'éveilla.
Sarmant d'une bouteille vide, il se précipita
ans moit sur un de ses compagnons endormis,
Maurice Dabreuil, et le frappa violenment à la
été. Ainsi reveille, le malheureux se releva, déjà

Ainsi reveillé, le malheureux se releva, déjà tout ensanglanté.

Varant, auté mintenant par un troisième individe que le brut de la lutte avait réveillé, un nommé Thimothée Arant, égé de treate cinq ans, se jeta à nouveau sur Dubreui qui, reversé sur l'herbe et solidement mainteau, reçut à la poitrine et au ventre force coups de ralors. Puis, comme si ce n'était assex, les deux misérables saisirent le qui victime par la tête et les pieds et la précipitérent dans la Marne.

Comme Dubreuit essayait de sortir de la rivière, Varint y descendit à son tour : une lutte cerrible a dingarce dans l'eau entre les deux hommes. Finalement Varnat eut le dessus.

Alors se passa une scha de sauvagerie ré-

nommes. Finalement Varnat eut le dessus.
Alors se passa une scène de sauvagerie rénoltang: Varnat et Arnal enfompèrent leur vicime dans la rivière, lui maintenant la ette dans
cau pour que l'asphyxie fût plus rapide.
Cependant, ce crime avait eu des témoins,
uatre agents de Faris, qui, en civil, péchaient,

à la ligne.

Ils se mirent à la poursuite des deux bandits
qui fuyaient et les rejoignirent. Its se mireu a ... experiment. ui fuyaient et les rejoignirent. Protégés à grand peine contre la fureur dea assants ameutés, les deux misérables furent aduits au commissariat de police de Charen-

Après un interrogatoire auquel procéda M. Cuvillier, commissaire de police, ils furent en-voyés au Dépôt.

### DANS LA RÉGION Démarches scandaleuses

Si M. Combes n'y prend garde, bientôt il n'y aura plus de rubans, dans le Nord, que pour les réactionnaires.

Ah l'ineffable préfet que nous avons donc?

Ah l'ineffable préfet que nous avons donc?

Qui sair... Ce journai ne disait-il pas hier matin : « Des démarches scandaleuses ont été faites par un certain nombre de députés républicains du département, en vue de faire attribuer, le 14 julicé, la croix de la Légion d'henneur à M. Hayez. »

Il nous revient d'autre part, que l'un de nos députés — non des moindres et qui se targue très volontiers de radicalisme, même avancé — aurait mis toute son influence au service de M. Vinceat, pour le maintenir à la tête de l'administration de notre département, au moment où des démarches très actives étaient faites, il y a quélques mois, à la suite d'un incident frès retentissant, pour obtenir son départ.

Enfin, il y à peu de jours, l'un des députés de notre Sud départemental, pressenti au sujet du déplacement de M. Vincent, répondait négligemment : « Oh! pourquoi? Il ne me gêne pas ».

Et voilà comment, un habile homme, qui sait

du déplacement de M. Vincent, répondait négigemment : « Oh! pourquoi? Il ne me gêne pas ».

Et voils comment, un habile homme, qui sait tout accorder aux Guillain et Cochin, aux Lemire et Plichon, aux Mette comme aux Dron, aux Lepez, aux Eliez, aux Defontaine ou Cardon, ou Pascal, arrive à se tenir en équilibre parfaitement stable, dans une région où la lutte politique est plus que partout acharnée entre la Réaction et la République.

Simple constatation. Peu nous importe que M. Vincent s'en aille sous d'autres cieux ou nous reste longtemps encore. Nous n'attendons pas encore le préfet socialiste.

C'est affaire au Parti Radical de protester ou de tolérer pareille situation; de permettre l'émiettement de ses forces et la justification de profonds découragements, en acceptant que l'agent le plus actif de démoralisation républicaine soit le presigner à l'aveu d'une irrémédiable impuissance.

L'impuissance politique, n'est-cè pas la mort?

Pourquoi la Réaction a-t-elle encore chez

Pourquei la Réaction a-t-elle encore chez

mort?

Peurquei la Réaction a-t-elle encure chez nous une incontestable vitalité? Grâce à la faiblesse incompréhensible des uns, à la rivaité d'influence de quelques autres, à la complicité du représentant blicaire, les seuls réactionnaires, les seuls entent de défense ou d'action autres de la démoureaux, la préjecture du Nord est une foire de mouveaux, la préjecture du Nord est une foire de duperies, un marché des consciences.

Hiet, es signalais les démarches entreprises pour faire décorer, à Bailleul, le plus militant des réactionnaires, M. le docteur Cortyl, directeur de l'assile des allénées. Les maneuvres continuent préfet et sous-préfet ont la reconaissance du ventre! Qu'il soit réactionnaire, on le concède: qu'il traque les républicains, c'est lévidence même; qu'il persécute l'enseignement laique et « oblige son personnel à n'envoyer les enfants qu'aux écoles congréganistes, on ae saurait le nier; qu'il soit parque. Mais alors? Eh bien, voici la raison officielle, — officielle, vous m'entenders — qu'il savque avant : depuis qu'il et directeur à Bailleul, M. Cortyl a eu à surveiller l'essecution de l'assile; enfin, qui plus est, cet établissement de l'Etat, à large personnel, est propre et bien tenu!.

Corpl. a cal surveiller location de pres de decouver l'assassin de McGuillamer, Lapermardie sont demorsées vaines de l'autre l'Etat. à large personnel, est proprie le cert seissine d'orit autre que l'un des mandres annaires de la veille l'autre de l'autre de l'autre d'autre d'autre

Notre attention était attirée, hier, par la résence sur le quai de la gare, à l'arrivée la surtet de Belgique, de M. Jérôme, che la surtet et de plusieurs de ses agents. Renseignements pris, voici ce qui molivoit e deploiement d'acres politières : on attention de la caret de l'acres politières : on attention de la caret de la ca

principal des postes à Lille, arrête en pengreque.

Il y a quelques jours, un rédacteur à cette recette. Charles récialité, na à Paris, âgé d'une quarantame d'annéeu, suissant d'annéeu, avaitement de 3.500 à 4.000 francs, s'appropriait plusieurs mandats-poste annuies II faisant disparante la mention d'annuiellon, surchargeait les mandats, et essayait de les toucher dans diverses villes. Il présentait notamment à l'enclaissement, dans un bureau de Paris, un mandat de 300 francs.

Découvert, l'employé infidèle prenait la luite et gagnait la Belgique. Il a été arrêté à Leuze.

A Leuze.

Un mandat d'extradition a été adressé au gouvernement beige. On affend d'un jour à l'autre l'arrivée à Lille de Charles Reichling. On ne peut encore évaluer le montant des détournements et l'on ne sait même pas si l'employé a pu toucher des mandats. C'est ce que l'enquète, confiée à M. Delalé, juge d'instruction, va rechercher.

### AFFAIRE D'AVORTEMENT A SEQUEDIN

Le parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, et M. Hardy, greffier, s'est transporté, hier matin, à Sequedin, où il est arrivé à sept heures et demie. Cette descente de parquet était motivée par les faits suivants:

Cette descente de parquet etan mouvee par les faits suivants : Mercredi 2 juillet, Marie Maihon, 34 ans, femine Fiamani, en instance de divorre, étai rentrée chez ses patrons en complet état dé briélé. A la suite de ces excès alcooliques; elle tombait majade et étuit transportée à l'hôpital de la Charité où elle expirait, mardi soir der-

pier. Dans sa malle on découvrait un fœtus. Ce-ui-ci fut conflé à M. le docteur Castiaux aux

ini-ci lui conne a M. le docteur Casilaux aux fins d'examen.

M. le docieur Casilaux va être chargé de pratiquer l'autopsie du corps de la femme Flamant. Si l'avortement n'a pas été causé par l'ivresse mais provient de manoauvres délictueuses, l'instruction aura à rechercher si la coupable principale n'a pas eu de com-plices.

# Un homme broyé par un train à Ronchin

M. Verecke, demeurant rue de Bapaume. M. Verecke, demeurant rue de Bapaume, avait été renvoyé, il y a quelques jours, dechez M. Dujardin, constructeur, où il était 
employé. Il en avait conçu un vif chagrin et 
se montrait très sombre, depuis cette époque. 
Mercredi dernier, vers trois heures de l'après-midi, il était appuyé sur le tourniquede la barrière du passago à niveau de Ronchin, sur la ligne du chemin de fer de Lille 
à Béthune. Il paraissait écrire sur son livret 
de tremail

de fravail.

Lorsque le train vint à passer à hauteur de la barrière, il se précipita sous les roues de la machine et fut complètement brové. Le cadavre de l'ouvrier a été ramené à son domicile.

SCÈNE TRAGIOUE A FRESNES

Dimanche après-midi, les habitants du Triou de Fresnes ont été mis en émoi à la suite d'une scène tragique qui s'est déroulée dans cette localité. Voici les faits : M. Gussace Massussi qui danseur au corsi Boullez ne vit pas en bonne intelligence avec

Bouiller as vit pas en bonne attellisence wee une voisine nommée Maria et fréquemment ilse disputent. Dimanche, Mms Maria surexcitée par les insultes que lui adressait M. Masquart, s'arma d'un seau et en porta un violent coup sur la tête de son adversaire.

A morité étourdi par le coup et le sang lui coulant à flots, M. Masquart courut cher le pharmacien qui lui prodigua aussitôt les premiers sons. Une foule s'était amassée devant la porte de la pharmacie. Le médecin-major du 127e qui passait juste à ce moment, entra dans la pharmacie et soigna le blessé. Au bout de peu de temps, il parvint à arrêter l'hémorragie.

M. Masquart rentra ensuite chez l'ui.
Dans la journée de lundi. le bruit de sà mort circulait dans la commune. Renseignements

Jans la journee de lundi. le brûit de sâ mart circulait dans la commune. Renseignements pris, il n'en était rien. Aujourd'hui M. Masquart va aussi bien que possible. La police a ouvert une enquête.

A GIVENCHY-EN-GOHELLE Jeudi matin, vers trois heures, des ouvriers Jeudi matin, vers trois heures, des ouvriers mineurs se rendant à leur travail apergurent des flammes s'échappant du chaufour situé non loin de la haite du tramway, à Givenchy Intrigués, ils s'approchèrent et virent un hommentouré de flammes. Aussitôt ils éteignirent le fou et transportèrent le malheureux dans un estaminet voisin. C'est un nommé Meurin Augustin, âgé de 29 ans, mineur, célibataire, démeurant à Carency. Il avait le ventre et les jambes complètement carbonisés. Os croit que Meurin était déjà asphyxié quand les planches sur lesquelles il se trouvaif ont pris feu.

Un homme carbonisé

Gravo affaire de vols à la Poste de Lillo dessein dans toute la circonscription, le dit lugement sera affecté à la porte de la Marie des 32 communes des carbons de Cafeau, Clary et présence sur le quai de la gare, à l'arrivée sale de Cambrai.

Un ouvrier, Léon Dére, travaillant au four à Agons.

Hamene aussitôt à son domicile, ca malheu-tux, maturé les sons qui lui ont de prodigués, à pas tardé à expirer.

Deré laisse une veuve et trois enfants.

# Un Congrès de Chimistes

A SAINT-QUENTIN L'Association des chimistes de suc

L'Association des chimistes de sucrerie et ce distillerie de France a organisé le congrès international des chimistes à Saint-Quentin, salle 
Vauban.

Les congressistes, au nombre de 200, se sont 
réunis hier matin en séance publique. Ils ont un 
ordre du jour très chargé.

De nombreux rapports sur l'Association et 
sur diverses études ont nécessité l'emploi d'une 
grande partie de la journée de mercredi.

A 11 heures, la séance a été suspendue et les 
congressistes se sont rendus à l'Hôtel de Ville, 
où ils ont été reçus par la municipalité. M. Vivien, président du congrès, a prononcé un discours et le maire lui a répondu.

La séance publique a été récuverte l'aprèsmidi pour épuiser l'ordre du jour.

La journée du it sera consacrée à visiter plusieurs établissements industriels de la ville et 
le 12, les congressistes se rendroux, soit à Char-

is the state of th

# CHRONIQUE ÉLECTORALE

### UNION!

L'Echo du Nord nous permettra de lui em-

L'Echo du Nord nous permettra de lui emprunter ce titre qu'il donne à son touchant appet anx radicaux.

Oui, il est bien touchant cet appet i — « Venez donc à nous, petits radicaux que nous aimons tant. Favoriser Pélection de M. Bonte et nous nous arrangerons pour les élections municipales. « Tel est, au fond, le langage que l'Echo du Nord tient aux radicaux.

Il va même plus loin dans l'amabilité : il avoue presque que les radicaux ne pouvaient soutenir M. Lorthois, mais M. Bonte ne s'est-il pas classé à la gauche de M. Lorthois, « dans la gamme des mances républicaines »? Et ators pourquoi hui refuser lea 1700 voix de M. Werquin?

— D'ailleurs, conclus l'Echo du Nord, est-ce que nous n'avons pas fait éire M. Werquin I Nous ne savons si le petit sir de lidite jeud par l'Echo du Nord sera entendu des dirigeants radicaux mais il est certain qu'il des sillera les yeux à leurs troupes.

Eh! quoi, c'est au lendemain d'elections législatives où l'Echo du Nord asiant eaus commune avec les pires ennemis de la Républicaine que les radicaux appuyaient au contraîre; c'est au lendemain d'une bataille où l'on a vu l'Echo du Nord aisant eause commune avec les pires ennemis de la Républicaine que les radicaux appuyaient au contraîre; cost son fole et nous reconnaissons qu'il s'ever et al les faire aboutir, c'est son fole et nous reconnaissons qu'il s'ever acquitte habilement; mais que, en dehors de certains de ses membres agris et irrités, le parti radical illios réponde aux avances qui lui sont faites, ceta semble impossible à notre loyaulé républicaine.

Nous avons, au contraîre, la persussion que le parti radical tout entier es soulvequait d'indignation et un seul de ses membres casit proposer de transporter à droite l'axe de la politique si résolument et si utilement placé à gauche despuis 1896, car ce ne sersait pas seulement une abdication mais une trahson et ni suicité.

Non ! Les radicaux on décide d'alter au combat. Ils iront. Et, au second tour de seruitin, ils feront balle de leurs bullettas et uni-

et un suicide.

Non! Les radicaux ont décide d'aller au combat. Ils iront. Et, au sécond tour de serutin, ils feront balle de leurs bulletins et unicont leur propagande à la nôtre, pour ussurer le succès du citoven Ghesquière qui; s'Il rest pas élu le 20 juillet, distancera certainement de beaucoup ses deux concurrents.

Ainst l'Echa du Nord eura préché dans le désert et remué blen inutiliement la poussière de sa collection du Progrès du Nord!

# nt la poussi Nord! G. S.-E. Dernière Heure